dra un débouché par la construction de la ligne dont elle profitera naturellement beaucoup. De-là on peut conclure que ce qu'elles proposaient n'était que juste et équitable. Mais en venant avec un projet qui nous impose une dépense deux fois aussi grande que celle dont il était jadis question de nous charger, il semble qu'il ne pouvait être encore satisfait sans donner nos travaux publics au gouvernement fédéré. Ces travaux, hons. messicurs, sont d'une valeur immense en Canada. Par l'imposition de péages raisonnables sur nos canaux, nous pouvons facilement en obtenir un demi-million par année. Le canal Welland seul a produit un revenu de \$200,000 par année. Eh! bien, toutes ces sources de revenu devront aller au gouvernement fédéral, tandis que le Nouveau-Brunswick ne devra nous donner qu'un chemin de fer qui ne nous donne qu'un bénéfice net de trois-huitièmes d'un pour cent. Qu'on le remarque bien, cependant, il ne donne que ce petit revenu, et il n'y a que deux ou trois ans qu'il est construit; or, quand le mobilier roulant commencera à être en mauvais ordre, que les rails auront besoin d'être renouvelés, en un mot quand il faudra subvenir à toutes les réparations indispensables, la dépense ira toujours en augmentant, et l'exploitation de de cette voie ne sera plus qu'un fardeau. Il me fuit peine d'avoir à le dire, hons. messieurs, nous avons ouvert là un compte sans savoir quand nous pourrions le fermer. (Acclamations!) En nous engageant dans la const: uction du chemin de fer intercolonial et en prenant ces voies ferrées de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brownswick, nous avons contracté des obligations indéfinies, toutes ces entreprises seront une source intarissable de dépense pour bien des années à venir. (Ecoutes!) Et comme si nous n'étions pas encore contents de cela, nous faisons un don royal annuel de \$63,000 pendant dix ans à la province du Nouveau-Brunswick. Nous allons aussi acheter, au prix de \$160,000 par année, les mines, minérais et terres de la couronne de la province de Terreneuve. Eh! bien, je n'hésite pas à dire que nous ne retirerons pas \$40,000 par année de ces mines, minérais et terres de la couronne. Nous avons chez nous beaucoup de mines que nous savons n'être guère productives comme source de revenu, et bien qu'il soit vrai que nous n'avous pas de houille en Canada, nous pourrons nous procurer cet article de la Nouvelle-Ecosse en payant un droit d'exportation et les frais de transport.

C'est pourtant sous de pareils désavantages que nous allons entrer dans une union qui. par de judicieux arrangements, aurait pu être amenée sans nous assujétir à ces dépenses immenses. Comme je l'ai dit déjà, je désire une union, mais je veux qu'elle s'effectue à de justes conditions. (Ecouter!) Maintenant, quant au commerce, que l'on dit devoir vraisemblablement augmenter une fois l'union accomplie, je crois que la déception sera grande, car il me semble qu'il sera presque impossible de modifier l'état actuel du commerce excepté par l'imposition de droits sur des articles importés d'autres pays. Le chemin de fer intercolonial sera trop long, et le fret, par conséquent, sera trop dispendieux pour le commerce direct, à moins qu'il ne marche aux frais du pays et que les habitants puissent lui faire voiturer leurs articles presque pour rien. On ne peut même guère s'attendre à ce que les farines seront transportés par ce chemin, car c'est à peine si l'on trouve avantageux d'amener cet article en chemin de fer jusqu'à Québec.

L'Hon. M. ROSS.—Les farines sont amenées par eau en automne et mises dans les hangards pour la consommation de

l'hiver.

L'Hon. M. REESOR.—Les provisions apportées par eau en hiver, à St. Jean ou à Halifax, coûteront moins que par le interco-Si l'on veut que ces provinces achètent nos produits, il faut qu'elles y trouvent un avantage pécuniaire, car elles ne nous donneront pas un écu de plus par baril de farine parce que cette dernière viendra du Haut-Canada; mais reste à savoir comment nous pourrons leur donner cet avantage, si ce n'est en imposant un droit élevé sur les farines étrangères. Avec la direction que suit aujourd'hui le commerce, les provinces d'en-bas peuvent acheter leurs farines à meilleur marché à Boston et à New-York qu'en Canada; et scrait-il juste, dans ce cas, de les contraindre à prendre nos produits à un plus haut prix qu'elles peuvent se les procurer ailleurs? On a dit qu'elles consommaient pour \$4,000,000 de farines par année, et beaucoup d'autres articles qui pourraient être produits ou manufacturés en grande partie en Canada, mais est-il à présumer que les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick vont consentir à ce qu'un droit de 20 pour cent ou tout autre droit élevé soit imposé sur les farines afin qu'ils s'approvisionnent sur les marchés canadiens plutôt que sur ceux des